

**DECISION N°2
DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Vendredi 26/07/2024

Présents :

Président :	Jean RASORI	Licence 0605 - 2320
Membre :	Jean-Pierre OLLIVIER	1906 - 21076
Membre :	Emmanuelle COCHARD	1912 - 13796

Suite à la sortie de route du concurrent N°20 sur l'ES N°5, la Direction de course a proposé d'attribuer un temps forfaitaire à tous les concurrents qui n'ont pu courir l'épreuve spéciale.

La liste de ces concurrents et leurs temps forfaitaires respectifs pour l'ES5 sont indiqués sur le document annexé à la présente décision.

Cette proposition de la Direction de course est entérinée par le Collège des commissaires sportifs.

Fait à Saint Denis, le **vendredi 26/07/2024 à 18h00.**

Le Président,



Jean RASORI

Les membres,



Jean-Pierre OLLIVIER

Emmanuelle COCHARD